



HAL
open science

La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle

Patrick Quantin

► **To cite this version:**

Patrick Quantin. La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle. Pouvoirs - Revue française d'études constitutionnelles et politiques, 2009, La démocratie en Afrique, 129, pp.65-76. 10.3917/pouv.129.0065 . halshs-00389189

HAL Id: halshs-00389189

<https://shs.hal.science/halshs-00389189>

Submitted on 4 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE À LA RECHERCHE D'UN MODÈLE

L'étude de la démocratie prend généralement soin de distinguer les modèles et les expériences. Les premiers sont normatifs et exposent ce que devrait être une démocratie; les secondes décrivent ce qui se passe réellement dans l'instauration et la pratique d'un régime démocratique. Au fil du temps, modèles et expériences s'influencent réciproquement sans pour autant se confondre. Il n'est rien de comparable en Afrique: les expériences y donnent l'impression de s'épuiser pour atteindre des modèles hors de portée sans parvenir pour autant à se stabiliser dans une forme spécifique et identifiable qui pourrait fonder une variété originale de démocratie. Au contraire, la somme des pratiques accumulées à la suite des nombreuses transitions démocratiques ne sert qu'à nourrir une longue liste de « démocraties à adjectifs », formes plus ou moins détournées ou inachevées du modèle occidental contemporain. Ces « démocraties à adjectifs », dont 550 variétés étaient déjà dénombrées en 1997 dans le monde entier¹, décrivent de nombreuses expériences africaines, par exemple: les démocraties autoritaires, les démocraties néo-patrimoniales, les démocraties guidées, les démocraties illibérales ou encore les proto-démocraties; elles forment un marécage dans lequel s'enlisent les efforts de classification.

65

Entre démocratie et non-démocratie, les expériences africaines actuelles se situeraient, en moyenne et avec une faible variance, dans une zone intermédiaire de « régimes hybrides ». Dans ces régimes survivraient des éléments de démocratie (élections) amalgamés avec des pratiques autoritaires inexpugnables. Cette vue d'ensemble produit bien une image (peu

1. David Collier et Steven Levitsky, « Democracy with Adjectives: Conceptual Innovation in Comparative Research », *World Politics*, vol. 49, n°3, 1997, p. 430 sq.

flatteuse) de la démocratie en Afrique, mais pas un « modèle », c'est-à-dire une référence forte qui aurait valeur d'objectif.

66 Dans les pays situés au sud du Sahara, la fragilité et la difficulté des expériences démocratiques sont un problème ancien qui n'a pas surgi *ex nihilo* lors de la dernière vague de changement des années 1990. Il existe une littérature abondante sur la période récente. Le principal clivage qui la traverse oppose les auteurs optimistes qui affirment que les sociétés africaines s'avancent par des voies imperceptibles vers la démocratie² et des observateurs pessimistes qui pensent que les élites africaines ne souhaitent pas introduire des règles du jeu qui risqueraient de leur faire perdre leurs positions³. Dans tous les cas, beaucoup d'attention est dévolue aux diverses dimensions de la culture politique et à l'histoire sociale mais peu d'intérêt est porté à la trajectoire historique des modèles proprement dits de la démocratie. Pourtant, il y a dans le rapport aux modèles un effet de dépendance aux expériences et aux croyances antérieures qui permet de repérer la construction d'un référentiel plus complexe de la démocratie en Afrique.

La qualification des expériences, leur degré de démocratie, ou la qualité de celle-ci, sont biaisées puisque le modèle sollicité pour mesurer l'écart à la norme n'est jamais discuté. Ce modèle est tenu pour une forme invariable et universelle de la démocratie, une référence produite et conservée à l'extérieur des sociétés africaines. Or, en étendant la perspective historique au-delà des deux dernières décennies, il apparaît que ce sont différents modèles de démocratie qui inspirent les acteurs locaux, de telle sorte que l'évolution du rapport à la démocratie doit être compris de manière dynamique en tenant compte, d'une part, d'une variété de modèles et non pas d'un modèle unique et, d'autre part, du travail d'adaptation et de transformation effectué par ces mêmes acteurs.

Certes, la prise en compte de l'historicité des conceptions de la démocratie ne permet pas de dire si l'Afrique contemporaine est « démocratisable ». Mais est-ce la bonne question ? Elle a peu d'intérêt tant que ne sont pas dispersés les malentendus tenaces contrariant la compréhension réciproque entre le Nord et le Sud, chercheurs et opinions publiques confondus, sur ce qui est entendu par démocratie et sur ce qui est attendu de la démocratie. Le référentiel de la démocratie, c'est-à-dire la manière

2. Voir, par exemple, Richard Banégas, *La Démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Karthala, 2003.

3. Ce point de vue est défendu dans Patrick Chabal et Jean-Pascal Daloz, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Economica, 1999.

dont sont conçus les objectifs, représentés les problèmes et envisagés les solutions diffèrent profondément. À l'échelle d'un siècle apparaissent des conceptions foncièrement différentes de la démocratie, répondant à des situations particulières : la dépendance coloniale, le sous-développement... qui forment autant de strates sur lesquelles est construit le référentiel de la démocratie.

La plus profonde de ces strates est celle du mythe d'un âge d'or pré-colonial où auraient existé des communautés démocratiques (démocratie naturelle). La période coloniale, avec dans la plupart des territoires la revendication d'élections libres, renvoie à un autre modèle, celui de la démocratie revendiquée, qui sera bientôt remplacé par les partis uniques et par les expériences de démocratie « populaire » dont les souvenirs sont aujourd'hui loin d'être partout négatifs. Enfin, le modèle occidental revient en force à partir de 1990 (démocratie mondialisée). Mais il n'existe jamais seul. Il est toujours lu à travers les expériences antérieures, « hybridé » et reformulé dans différentes variantes qui le traduisent dans la culture nationale.

67

En restant, autant que possible, à bonne distance des discours sur la possibilité ou l'impossibilité de la démocratie, on s'efforcera ici de montrer que les habitants de l'Afrique ne sont pas aujourd'hui confrontés à un modèle unique, imposé et rigide, celui de la démocratie « importée », mais qu'ils disposent d'un jeu de différents modèles qu'ils peuvent adapter en fonction des contraintes. Ce jeu est déroutant pour l'observateur extérieur ; il ne mène pourtant pas nécessairement à la pérennisation de l'autoritarisme pur.

LE PILIER D'UN GRAND RÉCIT : LA DÉMOCRATIE « À L'AFRICAIN »

Ce modèle semble s'imposer chronologiquement puisqu'il se réfère à un passé révolu, à un âge d'or. Il ne correspond pas à proprement parler à une époque ; il est à tout moment sollicité et réactivé. L'idée de légitimité démocratique n'est pas étrangère à certains systèmes politiques africains anciens. Avant l'importation des procédures occidentales de participation, et plus particulièrement du vote, il n'était pas exceptionnel de rencontrer des formules de contrôle du pouvoir ou de prise de décision collective. Des collègues électoraux pouvaient procéder à la nomination d'un chef ou d'un roi. Plus encore, des formes de souveraineté populaire pouvaient se rencontrer. Au Ghana, par exemple, les Akan considéraient que le pouvoir d'un dirigeant découlait du peuple et était seulement délégué par celui-ci.

L'existence de telles pratiques contredit la thèse d'une incompatibilité totale entre la démocratie et les cultures africaines. La très grande variété des situations a permis la réinvention de traditions. Certaines visions simplifiées et idéologiques ont fait de la démocratie une propriété consubstantielle des sociétés africaines. D'autres, à l'opposé et non moins réductrices, ont préféré insister sur le poids des imaginaires religieux et des structures lignagères pour nier la possibilité de l'agrégation de choix individuels dans la formation des décisions collectives. Variant selon les milieux et les époques, instrumentalisées au gré des enjeux du moment, ces théories schématiques sont omniprésentes dans l'imaginaire politique⁴.

68

Nelson Mandela lui-même exprime l'idéal de la tradition précoloniale dans les termes suivants : « Alors notre peuple vivait en paix, sous le gouvernement démocratique de ses rois [...]. Alors le pays était à nous, en notre nom et notre droit [...]. Tous les hommes étaient libres et égaux et c'était là le fondement du gouvernement. Le Conseil [des Anciens] était si totalement démocratique que tous les membres de la tribu pouvaient participer à ses délibérations. Chef et sujet, guerrier et guérisseur, tous prenaient part et s'efforçaient d'influencer les décisions⁵. »

La démocratie « à l'africaine » fait partie d'un grand récit, d'une vision téléologique du destin d'un peuple. Elle correspond à une logique d'affirmation. Le plus souvent, cependant, elle est conçue dans une forme qui l'associe à d'autres modèles. Le socialisme africain, par exemple, découle de l'idée d'un partage des ressources dans les sociétés traditionnelles africaines. La démocratie y est conçue comme la manière de parvenir à un consensus dans la participation de tous au débat.

Certains leaders ont pensé que l'Afrique a toujours été démocratique et que la démocratie est un élément identitaire unifiant le continent (panafricanisme). Cette idée est portée par la plupart des chefs d'État au moment des indépendances (Sékou Touré, Kenneth Kaunda, Julius Nyerere, etc.), théorisée dans des écrits et promue dans les tribunes internationales.

La démocratie africaine se distingue néanmoins des conceptions socialistes de la démocratie par son origine. Elle se réfère à l'héritage des traditions du continent et entend prouver que celui-ci peut se dispenser

4. Voir Patrick Quantin, « Afrique », in Pascal Perrineau et Dominique Reynié (dir.), *Dictionnaire du vote*, PUF, 2001, p. 22-26.

5. Nelson Mandela cité par George Ayittey, in « La démocratie en Afrique précoloniale », *Afrique 2000*, n°2, juillet 1990, p. 39.

d'importer des modèles politiques. Elle s'inscrit dans une perspective d'affirmation face à l'Occident.

Il conviendrait de distinguer plus précisément les différents courants qui irriguent la « démocratie africaine » allant d'un « nativisme » empreint de culturalisme à l'« afro-radicalisme » lié à la critique économique (post-marxiste) de la mondialisation. Des auteurs tels que Ayittey et Busia en ont illustré la vision classique ⁶. Claude Ake en a été un porte-parole accueilli dans les grandes revues internationales. Sa thèse principale est que la démocratie africaine est unique et qu'elle n'a pas à être évaluée par rapport à un modèle universaliste ⁷.

Aujourd'hui le thème de la démocratie à l'africaine est repris par des versions qui ne s'appuient pas directement sur la tradition mais sur l'évolution récente des rapports de forces entre les continents ⁸. Il n'en demeure pas moins que le référentiel démocratique est fortement marqué par le problème de l'identité : les solutions acceptables ne peuvent être qu'authentiquement africaines.

69

L'EXPÉRIENCE DES COMBATS ÉLECTORAUX DE LA PÉRIODE COLONIALE

L'élargissement du suffrage aux sujets des colonies d'Afrique commence dès les années 1920 avec l'élection de conseils législatifs dans certaines colonies britanniques. À partir de 1945, le droit de vote est accordé aux ressortissants de l'Union française qui participent dans des collèges séparés. En 1956, l'instauration du collège unique donne une majorité écrasante aux électeurs africains. Ceci entraîne l'émergence de classes politiques locales qui fournissent quelques années plus tard les dirigeants des nouveaux États indépendants. Rétrospectivement, cette période constitue un second âge d'or de la démocratie en Afrique car le développement du processus est alors encadré par une administration coloniale qui contrôle les débordements, assure le respect des formes, même si elle ne se prive pas de recourir à la fraude pour faire élire ses candidats. Des partis politiques concurrents mobilisent largement et sont

6. George Ayittey, *ibid.* ; Kofi Abrefa Busia, *Africa in Search of Democracy*, New York, Praeger, 1967 ; Matthew Todd Bradley, « "The Other". Precursory African Conceptions of Democracy », *International Studies Review*, vol. 7, n°3, 2005, p. 407-431.

7. Claude Ake, « The Unique Case of African Democracy », *International Affairs*, vol. 69, n°2, 1993, p. 239-244.

8. Adebayo O. Olukoshi, « Africa : Democratizing under Conditions of Economic Stagnation », communication à la 8^e assemblée générale du CODESRIA, Dakar, 26 juin-1^{er} juillet 1995.

alors moins influencés qu'ils ne le seront dans les décennies suivantes par les clivages ethno-régionaux, car les revendications sont d'abord orientées contre le colonialisme et en faveur de l'indépendance.

Ces élections africaines des années 1950 illustrent un passage à la démocratie dans lequel la structuration partisane et l'apprentissage des mécanismes électoraux semblent se dérouler selon un rythme rapide en comparaison des expériences occidentales du XIX^e siècle. Dans la plupart des territoires, la participation est forte comme est intense l'intérêt pour les débats politiques. Des identités partisans sont acquises alors et marquent durablement une génération qui en gardera la mémoire à travers les périodes autoritaires ultérieures. La référence et l'affiliation émotionnelle aux grands partis politiques nationalistes de cette époque, avec le souvenir de leurs leaders charismatiques, trouvent parfois des échos un demi-siècle plus tard. Contrairement aux présupposés de la thèse de la greffe impossible, les caractéristiques de cette démocratisation en Afrique ne divergent pas foncièrement du modèle occidental durant cette période initiatique, c'est-à-dire aussi longtemps que les élections se déroulent dans un cadre institutionnel stable garantissant en particulier le multipartisme.

Ces expériences, autour des années 1950, ont été balayées par l'évolution rapide qui a suivi les indépendances. Elles sont pourtant l'un des modèles sur lequel se développe implicitement le référentiel de la démocratie en Afrique. Partout, depuis le Ghana en 1957 jusqu'à l'Afrique du Sud en 1994, le modèle démocratique occidental, avec ses élections ouvertes à tous les habitants ainsi qu'à la concurrence des partis, a servi de cadre à des moments fondateurs des histoires nationales : l'indépendance ou la fin de l'apartheid.

DÉMOCRATIE ET PARTIS UNIQUES

Le pluralisme est abandonné aussitôt après les indépendances sur l'initiative des nouveaux gouvernements, sous le regard bienveillant des anciennes métropoles et des États-Unis qui se gardent de protester. Le rejet du pluralisme et le passage au parti unique par interdiction ou fusion obligée des partis d'opposition précédèrent les coups d'État militaires qui ne commencent qu'à partir de 1963 et ne touchent d'ailleurs pas tous les pays. L'abandon du multipartisme n'est donc pas causé initialement par les forces armées ou par la violence civile. C'est le choix de civils qui sont souvent de grands leaders nationalistes.

Le rejet se produit également dans un contexte économique exempt

des problèmes de dette; ceux-ci ne devenant critiques que dans les années 1980. Les États nouvellement indépendants ne souffrent pas encore de manière aiguë des déficiences organisationnelles qu'ils connaîtront plus tard. Ils bénéficient d'appareils administratifs en état de marche, actionnés par des coopérants. Enfin, si les espérances des populations sont immenses, les demandes sociales sont encore faibles et n'exigent pas des instruments de gouvernement très complexes compte tenu du caractère rural de la plupart des territoires.

Le modèle socialiste révolutionnaire de la démocratie « réelle » s'est implanté en Afrique à la suite du croisement opéré durant les années 1950 entre le marxisme et le tiers-mondisme. La démocratie « populaire » est alors considérée comme le régime le plus adapté aux nations prolétaires. Le parti unique trouve sa justification dans une perspective révolutionnaire léniniste qui fait des émules au-delà des pays alignés sur Moscou ou soutenus par Pékin. Mobutu, par exemple, bien que dénoncé comme « valet de l'Occident », développe une rhétorique de la révolution avec son Mouvement populaire de la révolution et un petit livre vert mimant Mao Zedong dont il est d'ailleurs un fervent admirateur.

71

Les choix de cette époque ne se sont pas évanouis avec la chute du mur de Berlin. Ils ont imprégné des secteurs d'importance variable des nouvelles élites africaines formées dans les pays de l'Est. Méfiantes à l'égard de la démocratie « bourgeoise », elles appartiennent aux générations qui sont aux commandes des transitions démocratiques du début des années 1990.

Cette longue fréquentation du discours anti-impérialiste a enraciné une conception de la démocratie comme réalisation d'un consensus en vue de libérer des populations pauvres. La démocratie occidentale y est présentée comme « formelle », proclamant la primauté des libertés pour retarder l'avènement du bien-être des masses. En somme, il s'agirait d'une pure idéologie, au sens de Marx. Dans l'ambiance de crise du développement et de régression sociale que connaît le continent à partir des années 1980, l'idée de démocratie « économique » est facilement reçue par les populations. De plus, la disqualification de la démocratie pluraliste occidentale qu'elle opère permet de justifier la limitation des libertés politiques. Le mot d'ordre de Kenneth Kaunda (président de la Zambie de 1964 à 1991 et promoteur d'une *one party participatory democracy*) est alors : *Democracy, Yes; Western Democracy, No!*

À la fin des années 1980, Yoweri Museveni produit une doctrine qui allie différentes références à la démocratie dans un *no party system*. Ce système autorise l'existence des partis mais leur interdit de présenter des

candidats en leur nom. Le « Mouvement » contrôlé par l'État est la seule organisation de masse autorisée à participer aux élections. Cet exemple est des plus connus ; il en existe d'autres, durant les années 1980, qui recourent à une « semi-démocratie » en autorisant un nombre limité de partis désignés par le gouvernement (au Sénégal par exemple).

Aussi bien dans l'évolution des partis uniques que dans la « civilisation » des régimes militaires, les expériences qui se déroulent entre 1960 et 1990 convergent plus ou moins vers un modèle qui, derrière la façade du parti unique, amalgame des éléments de la démocratie à l'africaine, par sa conception consensuelle (insistance sur la mobilisation) et la participation de la base (*grassroots democracy*), et conserve des mécanismes de la démocratie à l'occidentale, surtout dans les tentatives de multipartisme limité.

72

Cette troisième strate enracine le référentiel de la démocratie en Afrique dans une orientation résolument populaire. Elle impose le principe d'inclusion ; le droit de prendre la parole publiquement est aussi fort que celui de voter en secret.

VICTOIRE DE LA DÉMOCRATIE « MONDIALE » OU BANALISATION DE RÉGIMES HYBRIDES ?

Avant 1990, il était attendu qu'un régime s'engageant dans une transition démocratique en sortît soit par une consolidation, soit par une restauration autoritaire, soit par une alternative révolutionnaire. L'observation des transitions africaines a rendu cette grille en grande partie inopérante dans la région car la plupart des cas échappaient à ses critères. En effet, même en adoptant une conception minimale de la consolidation, c'est-à-dire réduite à la tenue des deuxièmes élections libres, seule une minorité de pays entraient dans cette catégorie⁹.

Il a alors été proposé d'établir une distinction entre la consolidation du régime démocratique et la simple survie de celui-ci. La « survie » des régimes démocratiques est définie de manière minimale par la tenue régulière d'élections multipartites et par le respect de quelques droits politiques de base¹⁰. Dans ces conditions, la majorité des régimes africains issus des transitions des années 1990 pouvait, à la fin de la décennie, être classée dans cette nouvelle catégorie de démocraties « en survie ».

9. En 1998 : Cap-Vert, Mali, Namibie, Sao Tomé-et-Principe, Zambie.

10. Michael Bratton et Nicolas van de Walle, *Democratic Experiments in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

Parmi ceux-ci, le plus grand nombre – une vingtaine – était composé de pays dans lesquels le passage au multipartisme n'avait pas entraîné le remplacement des dirigeants de l'époque autoritaire.

L'invention de cette catégorie de démocraties ne doit pas faire illusion car il ne s'agit pas d'une nouvelle forme de démocratie, mais de régimes qui ne sont ni vraiment démocratiques, ni vraiment autoritaires, dont l'évolution prévisible n'est pas orientée vers la démocratisation tout en laissant ouverte la possibilité d'une pérennisation du *statu quo*. Cette conception ouvrait la voie au succès de la notion de « régimes hybrides » en Afrique. En même temps, elle délimitait un espace au sein duquel les gouvernants africains et leurs conseillers pouvaient donner libre cours à leur inventivité dans la mise au point de stratégies de conformité de façade.

La notion de « régime hybride » n'est pas nouvelle¹¹. Par contre, son emploi généralisé dans le cas des transitions africaines montre qu'il est difficile de classer les régimes sur la base de la distinction entre démocratie et autoritarisme. Si les régimes hybrides sont, pour l'expert, des cas ambigus, ils sont, selon leurs gouvernants, de vraies démocraties et, pour les oppositions, de vrais autoritarismes. Il en découle un enjeu important dans la définition des catégories d'évaluation. La plupart des régimes militaires ont disparu sous la forme ouverte et revendiquée qui était courante aux environs de 1965-1985¹². Les coups d'État des années 1990, par exemple ceux du Niger en 1996 ou du Congo-Brazzaville en 1997, sont justifiés comme une phase transitoire de remise en ordre « pour sauver la démocratie ». À l'instar des régimes autoritaires civils, sous la pression internationale, ils organisent des élections qui permettent de légitimer leur position. Les consultations sont manipulées à des moments et à des degrés divers. Ceci n'empêche pas l'existence d'une façade compétitive que les observateurs internationaux ont parfois du mal à percevoir quand ils s'en tiennent à la seule opération électorale et n'enquêtent pas sur le contexte politique général. Ces régimes hybrides africains sont donc à la fois compétitifs et autoritaires.

Ce qui caractérise le mieux cette ambiguïté, c'est que « bien qu'une victoire de l'opposition ne soit pas impossible, elle requiert un degré de mobilisation, d'unité, de compétence et d'héroïsme qui surpasse de loin ce

11. Larry Diamond, « Elections without Democracy: Thinking about Hybrid Regimes », *Journal of Democracy*, vol. 13, n° 2, 2002, p. 21-35.

12. Patrick McGowan, « African Military Coups d'Etat, 1956-2001: Frequency, Trends and Distribution », *Journal of Modern African Studies*, vol. 41, n° 3, 2003, p. 339-370.

qui serait normalement nécessaire dans une démocratie¹³». La difficulté pour l'opposition à s'imposer est le résultat d'un double barrage : celui qui la bloque dans l'organisation et le déroulement même des scrutins et celui, plus insidieux, de la limitation des libertés civiles et politiques qui s'étend en amont et en aval des élections. À ce jeu, les présidents autoritaires des années 1980, reconvertis en démocrates « par convenance » dans les années 1990, sont passés maîtres dans le maquillage de l'autoritarisme. Ils s'entourent de conseillers occidentaux (avocats, journalistes, professeurs de droit) qui conduisent la contre-offensive face aux experts-évaluateurs « ès démocraties » des agences internationales, des fondations spécialisées comme International Foundation for Electoral Systems ou des commissions spéciales d'observation des élections de l'Union européenne ou du Commonwealth. Le plus souvent, il leur suffit d'une action discrète mais ferme pour mettre à l'écart les leaders de l'opposition et n'avoir finalement à se présenter que devant des candidats fantoches et surtout sans avoir à truquer les opérations de vote. Ce scénario donne la figure de la démocratie réduite aux élections : la démocratie « électorale ». Parfois, le harcèlement des opposants ne suffit pas et les détenteurs du pouvoir doivent agir en recourant à la violence ouverte durant l'élection et manipuler les résultats. Ils s'exposent à la critique internationale et font une incursion dans l'« autoritarisme électoral ». À la limite, la frontière entre l'autoritarisme électoral et la démocratie électorale dépend des capacités des gouvernements à mener des opérations de police politique sophistiquées sur le long terme. S'ils n'en sont pas capables, ils sont contraints de recourir à la force.

La prise en considération de la prédominance de régimes hybrides en Afrique conduit à la vulgarisation de nouvelles grilles de classement dans lesquelles l'espace situé entre les pôles opposés de la démocratie libérale et de l'autoritarisme pur et dur devient à la fois le lieu où se rencontrent le plus grand nombre de cas et où se jouent les positionnements. Concrètement, à quelques exceptions près, la plupart des régimes sont soit des démocraties électorales, soit des autoritarismes électoraux, selon les définitions proposées plus haut.

Ces régimes hybrides africains ne se définissent pas directement par référence à un modèle précis, mais plutôt par leurs capacités à feindre, par une sorte de mimétisme, la conformité du modèle démocratique libéral. Ils constituent un ensemble flou. Ils recourent à une gamme de biais qui détournent les principes du régime dont ils se réclament.

13. Larry Diamond, *op. cit.*, p. 24.

Ainsi, ils peuvent exclure des forces d'opposition, restreindre les libertés publiques, priver de suffrage certaines fractions de l'électorat, intimider les électeurs ou acheter les voix, recourir à la fraude électorale, manipuler les lois électorales, etc. Autant d'atteintes qui peuvent être menées subrepticement et qui ne peuvent être dénoncées que par des conduites militantes déterminées ne craignant pas de porter des accusations dont les preuves sont difficiles à établir. L'enquête de l'expert ou du chercheur, la démarche de l'observateur d'élections sont le plus souvent inadaptées pour apporter la preuve indiscutable de ces déviations. Sous les régimes d'autoritarisme électorale, le chercheur est placé devant un dilemme : être le témoin passif des « farces » électorales afin de pouvoir accéder au terrain ou bien rester à l'extérieur et soutenir le travail de dénonciation des « entrepreneurs de moralité ».

Avec la démocratie mondialisée, on assiste à une interprétation très libre du modèle occidental dont l'objectif consiste à créer l'illusion de la conformité tout en continuant, derrière la façade, des pratiques très éloignées de l'esprit de ce modèle. Mais le référentiel s'alimente aussi d'une démarche inverse. Parallèlement se développent des doctrines qui revendiquent leur autonomie par rapport à l'Occident tout en prônant des règles proches de la démocratie occidentale ou, pour éviter d'en prononcer le nom, se réclame de la « gouvernance ». Ainsi apparaissent des modèles émergents, *a priori* autonomes comme l'islamocratie¹⁴ ou se revendiquant d'une authenticité africaine tels que le projet de Renaissance africaine de Thabo Mbeki. Cette recherche ininterrompue montre bien que le référentiel de la démocratie en Afrique n'est pas sur la voie de la convergence avec le modèle occidental et qu'il est probable qu'il va continuer encore longtemps à alimenter des expériences et à produire des discours avant de s'arrêter soit sur un modèle vraiment autonome, soit sur un nouvel universalisme qui reste à construire, au niveau mondial¹⁵.

75

14. Ali A. Mazrui, « Islamocracy. In Search of a Muslim Path to Democracy », communication de la 4^e conférence annuelle du Center for the Study of Islam and Democracy, Washington DC, 16 mai 2003.

15. Je remercie Vincent Foucher pour ses commentaires.

R É S U M É

En restant à distance des discours sur la possibilité ou l'impossibilité de la démocratie, cet article s'efforce de montrer que l'Afrique n'est pas aujourd'hui confrontée à un modèle unique, imposé et rigide, celui de la démocratie « importée », mais qu'elle dispose d'un jeu de différents modèles qu'elle peut adapter en fonction des contraintes, déroutant certes l'observateur extérieur mais pas nécessairement condamné à pérenniser l'autoritarisme pur. À l'échelle d'un siècle, apparaissent des conceptions distinctes de la démocratie, répondant à des situations particulières : la dépendance coloniale, le sous-développement... qui forment autant de strates sur lesquelles s'est construit un référentiel.